



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-03007

PUBLIÉ LE 8 MARS 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-03-07-00001 - 2022-03-08-RAA spécial arrêté composition CHA
Danse 1er degré (2 pages)

Page 3

37-2022-03-07-00002 - 2022-03-08-RAA spécial arrêté composition CHA
Musique 1er degré (2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-03-07-00001

2022-03-08-RAA spécial arrêté composition CHA
Danse 1er degré

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges
Vu la circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 relative aux classes à horaires aménagés danse dans les écoles élémentaires et les collèges

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe de CE2 à horaires aménagés Danse (CHAD)

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

Le Président : Monsieur Francis DRAGON

IEN de la circonscription de Tours centre, représentant du directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur Thierry GUILLAUME

Directeur de l'école Francis Poulenc à Tours

Madame Gwenola LE COZE

Professeure des écoles à l'école Francis Poulenc à Tours

Monsieur François EMILE

Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale – DSDEN 37

REPRÉSENTANTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOURS (CRR) :

MEMBRES TITULAIRES :

Le directeur, la directrice du CRR ou son représentant

Madame Valérie DE MORTILLET

Professeure de danse classique

Monsieur Vincent BOULLAULT

Conseiller aux études

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Jessica COMBO, FCPE

Article 2 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 9 mars 2022.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 7 mars 2022
Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale d'Indre-et-Loire,

Christian MENDIVE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-03-07-00002

2022-03-08-RAA spécial arrêté composition CHA
Musique 1er degré

Vu l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges

Vu l'arrêté du 22 juin 2006 relatif au programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales

Vu la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des demandes d'admission en classe de CE1 à horaires aménagés Musique (CHAM)

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

Le Président : Monsieur Francis DRAGON

IEN de la circonscription de Tours centre, représentant du directeur académique des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur Thierry GUILLAUME

Directeur de l'école Francis Poulenc à Tours

Madame Sophie VANHOUTTE

Professeure des écoles à l'école Francis Poulenc à Tours

Monsieur François EMILE

Conseiller pédagogique départemental en éducation musicale – DSDEN 37

REPRÉSENTANTS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT RÉGIONAL DE TOURS (CRR) :

MEMBRES TITULAIRES :

Le directeur, la directrice du CRR ou son représentant

Madame Chantal BOULAY

Professeure de formation musicale et chargée de mission pédagogique

Monsieur Vincent BOULLAULT

Conseiller aux études

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Jessica COMBO, FCPE

Article 2 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet

au 9 mars 2022.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 7 mars 2022
Pour la Rectrice et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Education
nationale d'Indre-et-Loire,

Christian MENDIVE